

1^{ER} JUILLET 2017 : 4 NOUVELLES AIDES À L'EMPLOI



CONTRAT D'INSERTION

ACTIVATION

Le contrat d'insertion est une aide d'une durée de 12 mois, sous la forme d'un véritable contrat de travail à temps plein. Il permet à tout jeune demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 18 mois d'acquérir une première expérience professionnelle et de bénéficier d'un accompagnement coordonné par le Forem. Ce contrat concerne tous les secteurs. Le montant de l'aide s'élève à 700 € par mois pendant 1 an.



AIDE 12 MOIS +

ACTIVATION

L'aide, d'une durée de 2 ans, s'adresse aux demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins 12 mois, sous condition de qualification. Cette aide concerne tous les secteurs. Le montant de l'aide s'élève à 500 € par mois la première année et est dégressif la deuxième année.

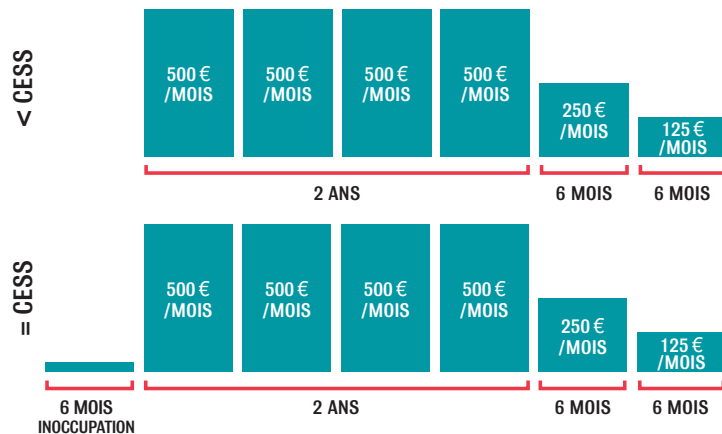


AIDE - 25 ANS

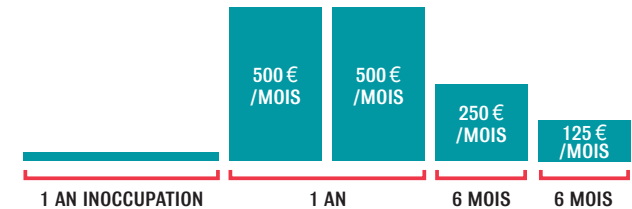
ACTIVATION

L'aide, d'une durée de 3 ans, s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans :

- peu qualifiés (ne possédant pas de certificat ou de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ou de certificat ou diplôme équivalent) dès le premier jour d'inactivité ;
- moyennement qualifiés (possédant, au maximum, un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire supérieur, ou un certificat ou diplôme équivalent) et inoccupés depuis au moins 6 mois.



Cette aide concerne tous les secteurs. Le montant de l'aide s'élève à 500 € par mois et est dégressif la troisième année.



AIDE 55 ANS +

RÉDUCTION COTISATIONS SOCIALES

L'aide vise l'insertion et le maintien à l'emploi des demandeurs d'emploi et travailleurs à partir de 55 ans, via une réduction de cotisations patronales (avec un plafond salarial de 13.669,09 € bruts par trimestre). Cette aide concerne le secteur marchand exclusivement.

